



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

INRA

Question écrite n° 5488

Texte de la question

Mme Claude Greff appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les problèmes de recrutement dans le secteur de la recherche agronomique. L'Institut national de la recherche agronomique rencontre actuellement des difficultés importantes de recrutement. Les départs en retraite sont difficilement comblés par de nouveaux recrutements. L'INRA doit faire face à une véritable fuite des cerveaux, attirés qu'ils sont par des conditions de travail bien plus avantageuses, comme aux Etats-Unis. De plus, les centres de recherche situés dans la moitié nord de la France voient leurs difficultés de recrutement renforcées par la concurrence des centres du Sud, qui bénéficient de l'héliotropisme. Elle lui demande de bien vouloir préciser quelles dispositions elle compte prendre afin que la France ne perde pas son potentiel et ses compétences en matière de recherche agronomique.

Texte de la réponse

La comparaison des effectifs budgétaires de chercheurs de l'INRA (directeurs de recherche et chargés de recherche) avec les effectifs présents le 31 décembre entre les années 1993 et 2001, met en évidence une résorption de l'écart entre les capacités d'emploi et les effectifs réellement présents.

ANNÉES	EFFECTIFS	EFFECTIFS
	budgétaires	au 31 décembre
1993	1 692	1 602
1994	1 700	1 660
1995	1 712	1 667
1996	1 712	1 684
1997	1 703	1 690
1998	1 716	1 700
1999	1 721	1 713
2000	1 753	1 754
2001	1 788	1 794

Il n'en reste pas moins qu'au cours des dix prochaines années, 40 % des effectifs de l'établissement devront être renouvelés du fait notamment de départs importants à la retraite. Des dispositions ont été prises et actées dans le contrat d'objectifs signé en décembre 2001 entre l'INRA et l'Etat pour être mises en oeuvre d'ici 2004 afin que l'établissement ne perde pas son potentiel et ses compétences en matière de recherche. Ainsi, la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettra d'améliorer l'anticipation des besoins. Grâce à des scénarios d'évolution, les besoins prévisibles pourront être identifiés et affichés et des perspectives pluriannuelles de recrutement pourront être élaborées au niveau des départements de recherche. Les étudiants et futurs chercheurs auront une vision plus claire des débouchés de leur filière de formation et les agents de l'INRA auront des éléments pour se situer en termes de développement et d'adaptation de leurs propres compétences, de possibilité de diversification de leur trajectoire professionnelle et de mobilité sous toutes ses formes. L'INRA envisage également d'agir sur le vivier dans lequel il puise ses nouveaux chercheurs. Dans le contrat d'objectifs qui le lie à l'Etat, l'établissement s'engage à développer sa politique d'accueil et de formation à et par la recherche et prévoit de resserrer ses liens avec les écoles doctorales afin de faciliter la formation des futurs chercheurs agronomes, actuellement insuffisamment développée par rapport aux besoins nationaux. Les chercheurs INRA sont en effet dépositaires de savoirs dans des disciplines quelquefois peu représentées au sein de la communauté universitaire et néanmoins indispensables à la formation de futurs chercheurs et praticiens des sciences de la vie. Aussi, pour ces disciplines particulières, des solutions permettant d'améliorer leur accueil au sein de certaines formations doctorales, en dépit d'éloignements géographiques parfois inévitables, seront trouvées en accord avec les ministères chargés de l'éducation nationale et de la recherche. Ces solutions apporteront par ailleurs une réponse appréciable aux difficultés observées pour le recrutement dans certains centres qui relèvent, non d'un phénomène d'héliotropisme, mais plutôt de leur éloignement des autres organismes de recherche ou des écoles doctorales. Une étude du centre d'études et de recherche sur les emplois et les qualifications (CERF) portant sur la situation des docteurs 1996 observée trois ans après, 7 % sont encore à l'étranger en 1999 (18 % parmi ceux qui ont fait un stage post-doctorat). Près de 60 % souhaitent revenir le plus tôt possible ou dans l'année, c'est-à-dire dès la fin de leur stage post-doctorat. Il s'agit donc bien d'une mobilité temporaire dans le but d'un complément d'études. En plus du développement prévisible du nombre de postes mis au concours, la perspective d'une carrière intéressante peut faciliter leur retour en France. Il s'agit en particulier de donner aux jeunes chercheurs davantage d'autonomie scientifique et de faciliter leur prise de responsabilité. Pour aider les jeunes équipes qui présentent des projets innovants, qui explorent de nouveaux champs disciplinaires ou de nouvelles directions de recherche, pour favoriser la prise de responsabilité scientifique des jeunes chercheurs, le ministère poursuit l'action concertée initiative (ACI) « jeunes chercheurs » dans le cadre du Fonds national de la science (FNS). Cette ACI concerne les jeunes chargés de recherche et maîtres de conférence nommés depuis moins de trois ans. Elle constitue, de fait, une prime à l'initiative scientifique et au non-conformisme. Elle a permis de financer au total 74 projets en 1999 pour un total de 52 MF, 120 projets en 2000 pour un montant de 80 MF et 87 projets en 2001 pour un total de 55 MF. Elle a été reconduite en 2002 pour un montant estimé à 5,5 MEUR. Dans le cadre de son contrat d'objectif l'INRA, pour sa part, envisage de faciliter les perspectives individuelles d'évolution de carrière des chercheurs par la mise en place d'une politique volontariste de gestion des ressources humaines qui devra mobiliser l'ensemble des niveaux d'encadrement de l'INRA pour un suivi personnalisé et un appui de proximité aux agents. Dans cette démarche sera mise en place une fonction de conseil et d'orientation professionnelle, offrant aux agents la possibilité de faire des « points carrière » à échéance régulière, de façon à les rendre pleinement acteurs de l'évolution de leur trajectoire professionnelle et à encourager les différentes formes de mobilité.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5488

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3841

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5296